

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 23 (1932)

Artikel: Genève
Autor: Duvillard, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111967>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les communes, il est vrai, doivent supporter le solde de la dépense de l'entretien des écoles. Mais elles possèdent des fonds spéciaux dont la fortune totale était de 7 384 411 fr. qui a mis, au service des écoles, la plus large part de ses intérêts, soit environ 350 000 fr. Ces fonds s'accroissent, néanmoins, sans cesse selon un rythme intéressant : 81 000 fr. en 1928, 97 000 fr. en 1929 et 130 140 fr. en 1930.

Pour finir, reproduisons encore une constatation de notre statisticien cantonal qui a réparti les frais de nos écoles primaires :

		<i>par élève</i>	<i>par habitant</i>
Traitements.	1930.	78,41	fr. 12,86
»	1926.	76,30	» 12,50
»	1920.	71,92	» 12,72
»	1910.	48,57	» 7,19
Sommaire des frais scolaires	1930.	113,47	» 18,62
»	1926.	115,58	» 18,95
»	1920.	109,88	» 18,45
»	1910.	73,60	» 10,95

Moyennes symptomatiques, elles trahissent l'effort considérable réalisé depuis la guerre par les communes et le canton pour assurer à l'école de tous un entretien normal. D'autres moyennes plus importantes encore pourraient leur être opposées ; mais les chiffres dont nous venons de fournir le tableau ne constituent pas moins la preuve que l'instruction populaire compte au nombre des plus chères préoccupations des autorités fribourgeoises cantonales et communales, ainsi que des populations qui leur ont accordé et leur renouvellent une confiance aussi complète que méritée.

G.

Genève.

Législation.

La revision de la loi de 1886 sur l'instruction publique a fait l'objet d'une communication du chef du Département à la Commission scolaire. La loi en vigueur n'est plus en harmonie avec les circonstances et il importe de fixer, par un texte légal, la place exacte des divers enseignements, de préciser les raccords et surtout d'organiser l'enseignement moyen dispersé dans un trop grand nombre d'établissements. Cette revision ne se fera pas sans opposition, mais il est possible qu'une atténuation du projet Ultramarie rallie un certain nombre d'opposants et, qu'en fin de compte, nous soyons dotés d'une loi qui nous permette de réaliser certains progrès pédagogiques auxquels nous

ne pouvons penser dans l'état actuel. Le bénéfice le plus certain que nous donnera cette mise au point ce sera la fixation exacte du but de l'enseignement primaire et de l'enseignement moyen puis, par voie de conséquence, la précision du programme et des méthodes.

Depuis 1920, environ, les inspecteurs primaires ont été remplacés par des directeurs d'écoles. Cette longue période d'essai a pris fin par l'acceptation de la loi fixant la forme nouvelle de l'inspection des écoles. Sans encourir le reproche qu'on adresse parfois à M. Josse, je crois que c'est un progrès. Chargés de la surveillance d'un nombre limité d'écoles, attentifs à leur administration particulière, en relation plus étroite avec les parents, soucieux des progrès individuels des écoliers, et de l'application judicieuse des méthodes, les directeurs d'écoles assurent avec le maximum d'efficacité la liaison nécessaire entre l'école populaire et le Département de l'Instruction publique. L'institution des directeurs d'écoles assure aussi le développement des œuvres post-scolaires. Ce sont eux qui, dans la plupart des communes périphériques, sont au centre des activités sociales et qui, avec le concours de citoyens dévoués à l'enfance, les développent et les administrent. Il serait cependant injuste de ne pas souligner ici la part importante que prend, dans son ensemble, le corps enseignant, à l'œuvre des colonies de vacances, des cuisines scolaires et à beaucoup d'autres dont l'utilité est démontrée, chaque jour, par les faits.

La commission scolaire cantonale a discuté, au cours de l'année 1931, de questions importantes parmi lesquelles il convient de citer : la suppression de la section pédagogique de l'école secondaire des jeunes filles et l'institution d'une colonie de vacances destinée aux apprentis de l'un et de l'autre sexe.

La suppression de la section pédagogique de l'école secondaire a été proposée après le remaniement des sections du Gymnase. Il apparaissait légitime de limiter, pour les jeunes filles, les conséquences du resserrement de la carrière pédagogique et de les soumettre à des études dont la spécialisation soit moins prématurée. Les arguments de M. Duchosal, directeur de l'école secondaire, ont engagé la commission scolaire à abandonner momentanément cette question. On comprend qu'il soit pénible pour le directeur d'un établissement de renoncer à une section dans laquelle les résultats sont très encourageants et dont l'esprit est excellent. Il n'est cependant pas difficile de prévoir que les circonstances seules décideront du sort de cette section ; si les débouchés deviennent plus nombreux, elle continuera sa carrière ; sinon, les jeunes filles, elles-mêmes, renonceront à courir le risque d'études coû-

teuses et sans issue. Nous souhaitons que la situation s'améliore et que les futures pédagogues puissent, pour le plus grand nombre, mettre au service de l'enfance leurs dons d'éducatrices et leur dévouement.

Le Département avait, il y a deux ans, organisé, par les soins de son Secrétariat social, deux colonies de vacances à l'usage des apprentis. Un comité, dont la présidence est assumée par M. Atzenwyler, directeur de l'enseignement primaire, s'est chargé de continuer l'œuvre commencée.

Les séjours de deux semaines sont organisés par séries qui se succèdent du 15 juin aux premiers jours de septembre. Le prix quotidien de la pension est de un franc. La majorité des patrons a accueilli avec intérêt cette organisation et a accepté de prolonger les vacances de son jeune personnel. Cette œuvre mérite d'être encouragée ; elle donne un bel exemple de solidarité aux jeunes gens qui entrent dans la vie professionnelle et qui ont besoin, une fois dans l'année, de vacances saines dans un beau site. C'est de bon travail.

Les œuvres sociales de l'école.

La récente exposition scolaire de Montreux a mis en relief un fait intéressant : le parallélisme et la concordance des efforts de chaque canton romand pour le développement des œuvres sociales de l'enfance. Cette constatation est réconfortante ; elle nous prouve que le souci d'assurer le bon état physique des écoliers est reconnu comme légitime et d'un rapport certain et que, dans ce domaine, l'unanimité est le gage d'une œuvre utile et féconde.

Le *Secrétariat social* a aidé, après les enquêtes d'usage, 889 familles en leur accordant 886 paires de chaussures et 2116 pièces diverses de vêtements. L'action du Secrétariat social s'exerce, aussi lorsqu'il s'agit d'assurer une cure d'air ou de soleil aux enfants déshérités des familles pauvres ou de les faire accepter par un comité de colonies de vacances.

Le Département a étudié la concentration administrative des divers services de protection de l'enfance : Secrétariat social, Service médical des écoles, Service d'observation. Cette concentration permettra une intervention plus rapide et une action plus efficace, sans parler d'une notable économie de temps et d'argent.

Le *Service d'observation*, dont l'utilité a été signalée en son temps, a suivi 137 cas sur lesquels 31 ont motivé un placement dans les classes d'observation, 12 une inscription dans la classe de récupération, et le reste un placement dans des familles ou des

établissements. Les deux classes d'observation ouvertes en 1931 sont destinées à l'étude des élèves qui ne peuvent s'adapter à la vie scolaire. La tâche des éducateurs qui les dirigent est délicate ; ils doivent, en une période assez courte, trois mois au maximum, reconnaître les causes des déficits et proposer les remèdes. La méthode est excellente ; il est difficile, pour le maître d'une classe ordinaire, d'observer avec assez de suite les élèves peu doués ; il lui est impossible de les soumettre à un traitement spécial. Après le passage dans la classe d'observation, l'élève est, selon les cas, placé dans un établissement traité dans une classe spéciale ou dans une classe ordinaire.

La classe de récupération est à l'usage des élèves de langue étrangère ou de ceux que certains incidents de la vie scolaire ou familiale ont momentanément retardés ; pour ceux-là, il s'agit de récupérer le retard et de rentrer dans la voie normale. Il semble bien que cette spécialisation nouvelle soit de nature à faciliter la tâche du corps enseignant.

L'événement capital pour le *Service médical des écoles* a été ce que l'on a improprement appelé l'épidémie de paralysie infantile.

Cette maladie, dont les conséquences sont parfois très graves, n'a heureusement atteint que six élèves sur les 18 000 que comptent nos établissements scolaires. La diphtérie a été signalée 57 fois et a causé trois décès. La vaccination antidiphtérique par l'anatoxine Ramon a été déclarée obligatoire par le Conseil d'Etat. Cette mesure, qui tend à donner à la diphtérie un caractère bénin, a été l'objet de nombreuses attaques dans la presse quotidienne. Au nom de la liberté qui doit être laissée aux parents, certaines personnes ont protesté et demandé que le droit leur soit laissé d'exposer leur progéniture aux atteintes d'une maladie trop souvent mortelle. Il est évident que les enfants appelés à vivre en groupements (sanatoriums, colonies de vacances, etc.) doivent être vaccinés ; les inconvénients et les dangers d'une épidémie qui éclate dans de telles conditions sont trop grands pour renoncer aux avantages d'une mesure qui ne présente, aux dires des médecins, aucun danger.

Aucun cas de tuberculose active n'a été signalé dans les classes. Dans le cadre de l'école, le but de la loi fédérale — qui est d'éliminer les sujets contagieux et de prémunir contre les attaques du mal — est déjà en grande partie atteint à l'école primaire grâce aux inspections individuelles et aux nombreuses cures prévues pour les enfants ; l'entrée en vigueur des dispositions nouvelles obligera, d'autre part, à étendre l'inspection médicale à tous les établissements d'instruction secondaire ; enfin la loi

permettra une surveillance plus active du personnel enseignant et du personnel de garde des institutions scolaires, ainsi qu'une meilleure prophylaxie dans les familles atteintes par cette maladie.

Le Service médical a le contrôle des séjours effectués en dehors des colonies de vacances, à savoir celui des écoles en plein-air, de plaine et de montagne, des séjours au bord de la mer et dans les préventoriiums de Longirod, de Montana et de Salvan.

Il semble, à juger d'après les résultats de la statistique officielle, dressée chaque année par le Département de l'Instruction publique, que l'habitude d'envoyer pendant l'été les enfants à la montagne ou à la campagne se répande de plus en plus puisque, pour l'agglomération, c'est le 80 % des élèves des écoles primaires qui quittent la ville. Nous ne connaissons pas les statistiques d'autres villes ou d'autres pays, mais il est probable que nous restons en bon rang pour la sollicitude accordée à la santé des jeunes.

Instruction secondaire et professionnelle.

Malgré les difficultés économiques qui ralentissent le recrutement de certaines écoles professionnelles, l'école d'horticulture a depuis trois ans un contingent de plus de soixante élèves où domine l'élément genevois.

La réforme du système des examens est en voie de réalisation un peu partout. Pour sa part, l'école d'horticulture l'a modifié en demandant à l'élève de répondre sur un groupe de questions portant sur l'ensemble du cours plutôt que sur un seul sujet. Il semble extraordinaire qu'il faille tant de temps pour trouver au problème des examens une solution raisonnable. Et, cependant, il y a des années qu'on étudie et qu'on propose des remèdes à un état de choses qui n'a jamais satisfait personne.

Les Cours professionnels ont groupé, au cours de l'année écoulée, 2450 élèves. L'application de la nouvelle loi fédérale sur l'enseignement professionnel des apprentis modifiera peut-être, dans l'avenir, l'organisation de ces cours qui, pour l'instant, sont dans une période d'adaptation aux conditions forcément instables de l'industrie et du commerce.

L'école des Arts et Métiers a compté 334 élèves sur lesquels 78 % sont de nationalité suisse.

Le travail effectué, soit dans les leçons théoriques, soit dans les ateliers, a donné au directeur et aux professeurs complète satisfaction. Cette satisfaction est partagée puisque, comme les années précédentes, les élèves ont trouvé à se placer facilement. Comme les années précédentes, mais avec le souci plus marqué de faire œuvre d'éducation auprès du public, l'école des Arts et Métiers a participé au Salon de l'Automobile.

Les chefs d'atelier et trois spécialistes de l'industrie ont donné aux chômeurs un cours pratique sur l'automobile, destiné aux employés et ouvriers de garage et aux mécaniciens ; un cours théorique et de démonstrations pratiques sur l'équipement électrique des automobiles, qui a été suivi par un certain nombre d'ouvriers de la branche horlogère ; un cours théorique et pratique de montage de chauffages centraux pour mécaniciens et serruriers. Ces cours ont réuni un total de 117 inscriptions sur lesquelles on comptait 45 chômeurs.

L'école des Arts et Métiers de Genève a besoin d'être dotée de locaux mieux adaptés à ses besoins, de laboratoires rajeunis et de matériel d'enseignement complété. Il apparaît hors de doute que pour lutter contre la concurrence étrangère qui s'équipe et s'organise, il faut faire les sacrifices nécessaires pour mettre nos jeunes gens en possession d'une préparation au moins équivalente à celle que l'on donne ailleurs. La direction de l'école comprend fort bien son rôle dans la lutte économique en maintenant au plus haut niveau possible les études dont elle a la charge. Si l'action des hommes d'Etat est prépondérante dans l'élaboration du plan de résistance économique, celle des chefs de nos écoles techniques ne l'est pas moins puisque ce sont eux qui préparent les états-majors et les cadres.

L'école professionnelle et ménagère ainsi que le collège moderne, improprement nommé école professionnelle, ont enregistré de bons résultats dus à la fermeté de leurs directions et de leur corps enseignant.

Au Collège et à l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles le régime des examens a été remplacé par celui des épreuves semestrielles, au nombre de deux pour tous les enseignements sauf ceux des langues étrangères. L'allègement qu'apporte ce système est souligné par l'article suivant du règlement :

ART. 67. — « Dans une semaine, il n'y a qu'une épreuve. Au début du semestre, le maître de classe arrête, d'accord avec les maîtres spéciaux, les dates des épreuves et les inscrit sur un tableau affiché dans la classe. On évitera de faire une épreuve le lundi. »

L'activité pédagogique genevoise.

Elle ne se ralentit guère et son centre est toujours à l'école des sciences de l'éducation. M. Robert Dottrens, directeur d'écoles, a coiffé le bonnet de docteur en sociologie après présentation d'une thèse intitulée : « Le problème de l'inspection et l'éducation nouvelle ». L'auteur y étudie la formation professionnelle des inspecteurs qu'il qualifie — et cette dénomination

fixe très exactement ses idées — de conseillers scolaires. Le conseiller scolaire doit être un éducateur qualifié, un homme jeune en possession d'une préparation universitaire, un technicien et un expert. A côté de ces exigences matérielles, il en est de morales. C'est la réunion de ces qualités diverses qui fait le conseiller scolaire idéal. Ce travail, dont l'importance est grande, servira certainement de guide aux législateurs qui comprendront, un jour ou l'autre, la nécessité d'une réforme de nos institutions scolaires.

M. Pierre Bovet, directeur de l'« Ecole des Sciences de l'éducation » a publié, à l'occasion du vingtième anniversaire de la fondation de l'Institut J.-J. Rousseau : « Vingt ans de vie. L'Institut J.-J. Rousseau de 1912 à 1932. »

Pour celui qui a suivi d'assez près le réveil pédagogique genevois et international provoqué par la création de l'Institut J.-J. Rousseau, ces pages sont émouvantes, et l'émotion qu'elles éveillent provient, avant tout, de leur sincérité totale. « Vingt ans de vie » est le plus remarquable ouvrage qu'il m'ait été donné de lire sur l'histoire de l'école et du mouvement pédagogique. Il restera non seulement comme document de toute première valeur, mais surtout comme démonstration des efforts nécessaires de la part de ceux qui veulent exercer, sur leur temps, une influence et réformer ce qui leur paraît suranné.

Personne n'oserait nier que l'Ecole des sciences de l'éducation n'exerce sur notre vie pédagogique une pression qui peut être lourde à certains, mais qui est, en dépit de tout, réelle et bien-faisante.

« L'Institut J.-J. Rousseau achève vingt ans de vie. Et le petit bonhomme vit encore. »

Il y a, chez les fondateurs de l'Institut, un peu d'amertume pour n'avoir pas été toujours compris et pour avoir rencontré, auprès du corps enseignant, quelque opposition.

M. Edouard Claparède l'a bien marqué en disant :

« Pourquoi faut-il que tant d'énergie humaine soit employée à saboter des œuvres nouvelles, simplement parce qu'elles sont nouvelles ; et que tant d'énergie doive être aussi dépensée à vaincre ces stupides résistances. »

Le doyen de la Faculté des lettres, M. André Oltramare, a abordé le même sujet : « Sans doute certaines hostilités durent-elles encore : on blesse des amours-propres quand on demande à certains maîtres, dont toute l'autorité vient de la confiance qu'ils ont en eux-mêmes, de mettre en doute la valeur des traditions auxquelles ils obéissent et qu'on les force à renoncer à la routine qui est leur seconde nature. La meilleure preuve que

l'Institut n'a pas trahi Rousseau, c'est justement l'animosité tenace que les immobilistes de toute observance continuent à éprouver contre lui. »

Ces paroles sont trop sévères. Il est certain que les idées nouvelles, surtout en matière d'éducation, créent toujours de l'opposition. Est-ce un bien, est-ce un mal ? J'incline à penser que c'est un bien et que l'Institut a trouvé, dans les oppositions qu'il a dû vaincre, un stimulant qui a donné à ses vingt premières années un mordant qu'elles n'auraient pas eu si les obstacles ne l'avaient obligé à mobiliser sans arrêt toutes ses énergies.

C'est un problème toujours nouveau que celui de la position de l'instituteur public vis-à-vis des conceptions nouvelles souvent hardies de l'éducation. Placé au centre du mouvement, en contact intime avec les élèves, en relation avec leurs parents, sous la dépendance des autorités scolaires et administratives, le maître d'école, par la force des choses, est prudent et réservé. Sa formation professionnelle l'incline aussi à cette attitude expectative comme les expériences qu'il a faites et celles dont il a eu connaissance au cours de sa carrière. L'histoire de l'enseignement est toute remplie des modes pédagogiques qui passent et ne reviennent plus, des méthodes abandonnées et puis, dix ans ou vingt ans après, remises en honneur. Je sais bien, et je me hâte de le dire, que l'Institut Rousseau s'efforce précisément de substituer à cette incohérence doctrinale une vue nouvelle des faits de l'éducation lentement formée par l'observation et l'expérience. Il faut à ses vues nouvelles une période de maturation ; il faut, pour les accepter et les comprendre, un esprit neuf, préparé à les mettre en valeur, sans les trahir. Qu'il y ait peut-être encore une ou deux générations d'instituteurs qui soient réfractaires, c'est fort possible. Il est même préférable, à tous égards, que celui qui ne comprend pas le dise et fasse ouvertement profession d'adversaire. Il y aurait, pour l'Institut et pour l'école, intérêt à étudier les conditions exactes dans lesquelles l'instituteur travaille, à voir de près les raisons qui l'incitent à préférer ce qu'on appelle trop facilement la routine, à des méthodes plus directes et plus productives.

Il faudrait aussi voir si les « immobilistes » sont aussi nombreux qu'on le suppose. Je ne le crois pas. A visiter les classes, et je suis sûr qu'il en est de même dans tous les cantons, on remarque bien vite que les pédagogues ingénieux et chercheurs sont nombreux, que les classes mortes et ennuyeuses disparaissent et que l'esprit souffle dans l'école, sinon en tempête, du moins comme une bonne brise rafraîchissante. Je crois aussi que le pédagogue est individualiste par vocation. Il a quelque peine à s'avouer

qu'il suit le grand courant et que ses initiatives ne sont pas, au fond des choses, aussi personnelles qu'il le suppose. On aurait tort de lui enlever cette illusion, cet intérêt en somme. L'Institut, qui a montré avec tant de clarté le rôle dynamique de l'intérêt, serait le dernier à faire quoi que ce soit pour en diminuer l'efficacité. Son rôle d'animateur est reconnu, sa valeur n'est pas contestée ; il se doit de poursuivre sa route sans se troubler des oppositions qu'il soulève. Ces oppositions sont, à mon sens, comme autant d'hommages rendus à son travail.

Nous souhaitons à l'Ecole des sciences de l'éducation de poursuivre, plus de vingt ans encore, l'œuvre qu'elle a si bien commencée ; nous ne lui souhaitons pas la vie sans heurts des choses mortes mais, au contraire, le combat frais et joyeux en qui se trempent les énergies et les doctrines.

L'*Institut Jaques-Dalcroze* pour qui non plus la vie n'a pas toujours été semée de roses a organisé sous la direction de M. J. Bæriswyl les représentations du « Petit roi qui pleure. » Ce fut un succès et un succès mérité. Il se forme peu à peu, sous l'impulsion de personnalités enthousiastes, une génération qui aura puisé, dès l'école, ce que nous n'y avons pas connu de notre temps, le goût des choses de l'art et le moyen de les comprendre et de les apprécier.

E. D.

Neuchâtel.

La crise économique dont le canton de Neuchâtel est particulièrement frappé a provoqué une grande perturbation dans les finances de l'Etat. La compression des postes budgétaires par le système des « économies » n'est plus guère possible ; il faut recourir à des moyens plus rigoureux.

Une motion adoptée par le Grand Conseil, le 1^{er} décembre 1931, demandait au Conseil d'Etat de présenter, à bref délai, des propositions de revisions législatives, cette mesure étant considérée comme la seule capable de diminuer les charges financières des pouvoirs publics. Il importe, en effet et sans plus de retard, d'adapter les dépenses de l'Etat à sa capacité financière.

Le département de l'Instruction publique a dû se mettre à l'œuvre. Il a envisagé toute une série de mesures devant fournir un allègement sensible de son budget. Ce n'est point le moment de discuter ici l'économie des projets présentés. Disons d'emblée que l'intention du gouvernement n'est pas de diminuer l'instruction, — si largement répandue d'ailleurs, — mais plutôt de la canaliser mieux, de l'adapter plus directement aux besoins et,